



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, mardi quatorze novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. Olivier Leconte, Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme GERMA-LOUBET Candie, M. GERAUD Yves, Mme ADDED Régine, M. SEGUIGNES Yannick, Mme HUAN Marie, Mme MASSAT Frédérique.

Absents excusés : M VILLARET Bernard ; M RAYMOND Yves ; Mme PRADIER Antoinette : M BOULZE Bernard

Procuration de Monsieur VILLARET Bernard à Monsieur MIRAMOND Bernard

Secrétaire de séance : Mme MASSAT Frédérique

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2017.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 octobre 2017 tel qu'annexé.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (CA) nous demande de voter par principe pour le transfert de charges des anciennes communautés de commune Tarn et Dadou et CORA. Nos charges transférées ont déjà été votées fin 2016 lors de la fusion des communautés de commune Vère Grésigne et Pays Salvagnacois.

Le rapport met en évidence que le système dérogatoire est plus avantageux que celui du droit commun, la CA prend en charge les augmentations par le biais de la fiscalité

1° délibération à prendre : Approbation du rapport de la CLECT :

Approuvé à l'unanimité

2° délibération à prendre : Fixation libre des attributions de compensation

Les charges transférées des communes à la CA portent sur les compétences suivantes :

- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Politique de la ville
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Mobilité-Transport (hors transport scolaire)
- Zones d'activités économiques
- Voirie communale selon la définition de l'intérêt communautaire
- Scolaire, périscolaire et extra-scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La méthode de fixation libre des attributions de compensation et les corrections des attributions de compensation communales pour le financement des charges transférées telles que mentionnées dans le rapport du CLECT du 4 octobre 2017 pour un montant global de 6 399 949 euros (attribution de compensations négatives)
- Les modalités de révision libre telles que proposées par la CLECT et le conseil de communauté des attributions de compensation ainsi fixées ainsi que les modalités portant sur le traitement des résultats des syndicats et le transfert des emprunts.
- Sur la base des axes de travail préconisés par la CLECT, le principe de lancer les études nécessaires à l'élaboration du pacte financier et fiscal en 2018

2 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal dans l'année.

A noter une augmentation de 0,17 % d'abonnés ; 131m³ de consommation par an et par abonné en 2015 contre 96,6m³ en 2016 : nette économie en un an expliquée en partie par la rénovation du réseau qui a un meilleur rendement (70%)

Tous les prélèvements de l'année sont conformes à la norme sanitaire.

La dette a augmenté en raison du règlement des emprunts de la nouvelle station

3 : Point Travaux

- M. Roland Balaran nous informe qu'une entreprise privée a été désignée pour les travaux de voiries par le conseil départemental. La route de St Pierre, de la Plane, de Peyre Boyer, le chemin Lagardette, du Garigou, la route de Margat ont été repris pour un montant de 51 000 euros (subvention du département – FAVIL-45 000 euros)

Il en reste autant à faire pour l'an prochain.

M. Roland Balaran et l'ensemble du Conseil Municipal rappelle aux agriculteurs que passer des outils trop près des talus entraîne le comblement des fossés, et en conséquence une dégradation des chaussées. LE HAUT DES TALUS APPARTIENT AU FOSSÉ ! Il pourrait être demandé une participation financière pour la remise en état des fossés à ceux qui les bouchent.

- Zone d'activité : entre décembre et janvier, la route va être élargie, la zone est découpée, les réseaux sont installés.

Pour Trifyl et l'installation d'une déchèterie, les travaux démarreront en 2018 avec une reprise de la voirie pour accueillir des camions de gros tonnage.

L'entreprise Monteillet a démarré les travaux de construction de ses locaux.

- Notre dentiste Dr Nicolas CORMENIER, ouvre son cabinet le 21 novembre 2017

4 : Compte rendu du dernier conseil d'école

Présenté par Mmes C.Lagarrique et M.Brunwasser

192 enfants sont inscrits (2 enfants arrivent en janvier 18) pour 180 en 2016 et 179 en 2015

28 enfants en CM2, 12 en petite section

M. Bonnet responsable de la commission Enfance à la CA a demandé aux parents de répondre à un sondage sur les rythmes scolaires, sous forme de questionnaire se résumant en 3 points :

- Pour la semaine de 4 jours
- Pour la semaine de 4 jours ½
- Sans avis

Les parents ont été très surpris par ce document, sans entête, sans signature, sans explications. Pour ces raisons et pour le fait qu'un échange devait avoir lieu à ce sujet, courant 2017, les élus n'ont pas voté, d'autant que ni le maire, ni les membres de la commission scolaire n'avaient été informés.

Une réunion est prévue à ce sujet le vendredi 17 novembre 2017 à la mairie entre élus de la commission École, parents d'élèves et enseignantes.

En ce qui concerne les travaux de l'école, M. Bonnet nous a assuré que l'établissement de Salvagnac fait partie des priorités de la CA dans les 3 ans à venir, travaux incluant le préau, la nouvelle cantine et le transfert des maternelles au château.

En attendant le préau, M. Bonnet nous a demandé de faire un devis de voile d'ombrage.

170 enfants mangent à la cantine pour 8 adultes qui les encadrent. Il manque un adjoint supplémentaire.

La commission va aussi faire des devis pour le changement des planchers, pour le lino de la salle de motricité, pour la rénovation de la salle des maîtres, pour des bancs.

Les devis sont prêts pour la mise en sécurité de l'école.

Des relevés ont été effectués sur les consommations énergétiques pour de futurs travaux d'isolation.

QUESTIONS DIVERSES

1 : M. le maire annonce que les travaux de rénovation du mur d'enceinte du jardin du Couvent sont terminés pour la première partie. L'ensemble du conseil municipal apprécie la qualité du travail de l'artisan désigné. Reste à placer le portail.

2 : M. Yves Géraud nous rend compte de la formation organisée par le SDET (Syndicat Départemental de l'Énergie) qu'il a suivi sur l'éclairage public. Le CM peut le gérer à sa convenance en prévenant la population des modifications à venir 1 mois et demi avant.

Les éclairages en extérieur branchés sur le réseau vont devoir disparaître.

Une commission va mener une réflexion sur les changements possibles pour réaliser des

économies énergétiques : résultats au printemps prochain.

3 : M. le maire annonce qu'un travail de réflexion va être mené par la commission urbanisme pour le réaménagement du centre bourg. La commune pourrait bénéficier de subventions « contrat de ruralité » de la CA et de fonds européen.

M. Fabien Fenestre, urbaniste, a accepté de nous accompagner dans la construction d'un projet : une première réunion aura lieu le 22 novembre à 19h30 pour réfléchir sur les transformations possibles dans les dix ans à venir. Des réunions publiques suivront.

TOUR DE TABLE

1 : Les commissions culture/associations vont se réunir pour la préparation de la commémoration 2018 du centenaire de la première guerre mondiale.

Cette année, les enfants de l'école ont participé à cette commémoration en lisant des textes insérés dans une lecture assurée par Mmes M. Brunwasser et R. Added à partir d'éléments tirés du site du centenaire de la Première Guerre mondiale créé en 2012 par le gouvernement.

L'intervention s'est achevée par la chanson « la butte rouge » interprétée par les Motivés. Cette chanson écrite en 1923-fait référence à la Butte Bapaume, un lieu-dit dans les environs de Berzieux (Marne) et à un sanglant épisode sur le front de champagne pendant la première guerre mondiale.

2 : Festival des lumières à Gaillac

La commission Attractivité de la Communauté d'Agglomération a rendu compte des aides attribuées à la mairie de Gaillac suite à sa demande de subventions de 80 000 euros.

Le budget de cette manifestation est d'environ 810.000 €uros : 70% sont subventionnés par des partenaires privés, la région et le département participeraient également. La mairie de Gaillac finance à hauteur de 80 000 euros.

Au niveau de la CA, de nombreux élus ont refusé la demande d'aide d'autant que la CA n'a pas la compétence « culturelle » pour ce type d'évènement.

Un compromis a été trouvé en autorisant la prise en charge par la CA du ramassage des ordures (tournées supplémentaires, containers) ainsi que les transports par navette à hauteur de 40 000 euros. La CA a décidé que par principe, les mêmes aides pourraient être accordées aux communes qui organisent ce type de manifestation.

La CA prend à sa charge la réduction de 5 euros pour les habitants du territoire et achète 1550 places pour le personnel de la communauté d'agglo.

Mme M. Brunwasser a examiné le plan de communication pour cette manifestation : en théorie, il devrait attirer plus de 150 000 personnes et pas les 30 000 annoncées. A 30 000, ce serait un sérieux échec. Elle relève que de nombreux projets culturels plus modestes et d'initiatives locales attendent la même attention et cela sans évoquer la façon dont le festival a été imposé et non proposé par la mairie de Gaillac.

M. le Maire lève la séance à 0h.